

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – environnement

Investissement

Chapitre 907 - Environnement

Sous-fonction 76 – Patrimoine naturel

Programme « Protection des milieux naturels et des paysages »

Action « Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité »

L'action est abondée de 0,2 M€ en AP et 0,2 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur l'emprunt.

Exposés des motifs :

En 2013, le Schéma régional de connexion écologique et la stratégie régionale de la biodiversité ont été adoptés. 2014 sera le démarrage du schéma et de la stratégie permettant l'émergence de nouveaux projets. C'est pourquoi la Région se doit d'accompagner les collectivités locales pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité et le Schéma régional de connexion écologique. Malgré la prise de conscience sur les enjeux de la biodiversité, celle-ci continue de décliner. C'est pourquoi, le présent amendement vise à poursuivre l'effort régional en la matière.

Mounir Satouri

